

# Note explicative – septembre 2022

## Mode de fonctionnement de la restauration et de l'hébergement à l'attention du stagiaire

Le site de Vallon Pont d'Arc du CREPS vous offre des services d'hébergement et de restauration. Lorsque votre inscription à une formation est définitive, vous recevrez **un formulaire de réservation en ligne pour l'hébergement et la restauration**.

**La capacité d'hébergement est 67 lits** (14 chambres triples, 1 double et 23 simples).

### Rappel du règlement intérieur

Extrait règlement intérieur spécifique au stagiaire en formation, mise à jour au 30 avril 2020

#### Article 116.

Sur le site de Vallon-Pont-d'Arc, pour des raisons d'intendance et d'organisation pédagogique, tous les stagiaires en formation professionnelle **sont soumis au régime de la demi-pension (repas de midi)**.

#### Article 117.

Lors de stages organisés à l'extérieur du site de Vallon-Pont-d'Arc : **le stagiaire doit se conformer aux modalités d'hébergement organisées par le coordonnateur de formation**. Cela peut se traduire par une obligation d'hébergement dans une structure d'accueil identifiée.

#### Article 114.4.

(...) Il est formellement interdit de faire du camping sauvage à l'extérieur de l'enceinte

### Réservation d'une chambre au CREPS

La réservation d'un hébergement sur le site de Vallon-Pont-d'Arc, induit **automatiquement un régime en pension complète** (selon votre calendrier de formation).

Pour bénéficier de l'hébergement en pension complète ou signaler un régime alimentaire particulier, vous devrez renseigner **le formulaire de réservation d'hébergement et restauration** au plus tard **15 jours avant** le début de votre formation.

Si **vous souhaitez une prestation supplémentaire (arrivée la veille, week-end, repas...)**, veuillez prévenir directement l'accueil, **au plus tard le mercredi de la semaine précédente**, par courriel ([accueil.vallon@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr](mailto:accueil.vallon@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr)).

Lorsque **plus aucun hébergement n'est disponible**, les agents de l'accueil vous en informent dans les **meilleurs délais afin que vous puissiez trouver une solution alternative**. Les agents pourront vous orienter vers des hébergements du secteur.

## Formules

*Sous réserve de disponibilités et tarifs applicables jusqu'au 31 août 2023*

Formule demi-pension		
Déjeuner	5.00 € / repas	Obligatoire
Formule pension complète (PC) en chambre triple (1 PC : diner + nuitée + petit déjeuner + déjeuner)		
1 NUIT	FORFAIT 5 JOURS (Du lundi midi au vendredi midi)	
32 €	120 €	
Formule pension complète (PC) en chambre individuelle (1 PC : diner + nuitée + petit déjeuner + déjeuner)		
1 NUIT	FORFAIT 5 JOURS (Du lundi midi au vendredi midi)	
38 €	140 €	

## Fonctionnement et modalités de règlement

### Accès au service restauration - hébergement

- Dès le 1er jour sur site, un badge nominatif pour l'accès au self et/ou aux hébergements, vous sera remis à l'accueil.
  - **Ce badge sera à conserver pendant toute la durée de la formation.**
- NB : En cas de perte, il vous sera facturé 40.00 €

### Modalité de règlement :

- **Demi-pensionnaires** (déjeuner obligatoire et diner sur réservation)

Le tarif du repas est à l'unité (5€ le repas du midi et 7€ le repas du soir)

Votre badge nominatif doit être crédité avant l'accès au self auprès de l'agence comptable ou directement par CB à la borne située à l'entrée de la salle de restauration.

- **Pensionnaires**

Les tarifs hebdomadaires sont forfaitaires (tarifs ci-dessus).

Le règlement sera effectué, auprès de l'agence comptable, à réception de la facture mensuelle qui vous sera adressée par courriel.

## [Formulaire de réservation d'hébergement et restauration](#)

